



Le Saint-Siège

VISITA PASTORALE NEL LIECHTENSTEIN

***INCONTRO DI GIOVANNI PAOLO II
CON I PARLAMENTARI E I RAPPRESENTANTI DEL GOVERNO****

*Vaduz (Liechtenstein)
Domenica, 8 settembre 1985*

Votre Altesse ! Excellence !
Monsieur le Chef du gouvernement
Mesdames et Messieurs !

1. C'est avec un grand intérêt que j'ai suivi, Monsieur le Chef du gouvernement, l'exposé que vous venez de donner, au nom des organes de l'État et des autorités du Liechtenstein, en présence de votre Altesse le Prince et de son représentant, le prince héritier, de Mesdames vos épouses, ainsi que de l'évêque de ce diocèse et des autres représentants de l'Église. Pour les paroles d'accueil que vous avez prononcées, je vous exprime, à vous et à tous, mes sincères remerciements.

Votre exposé a mis en évidence les rapports particulièrement étroits qui existent dans la Principauté du Liechtenstein entre l'État et l'Église. Cet état de fait prend racine dans l'histoire chrétienne vieille de plusieurs siècles de ce pays, qui vénère comme patron saint Luzius, un des premiers messagers de la foi dans la région rhétique. Cette région des contreforts de la Rhétie et du cours supérieur du Rhin, christianisée au temps des Romains déjà, a, dans les temps qui suivirent, continué sans interruption sur le même chemin. La foi chrétienne a porté ici au Cours des différentes époques de l'histoire, de nombreux fruits et a laissé une trace significative aussi bien dans l'art chrétien que dans les coutumes religieuses. La vie de l'Église s'est consolidée et marque encore aujourd'hui la société de son empreinte. Plus récemment, la présence de la famille princière dans ce pays a également été dans ce domaine d'une signification particulière. La Maison princière du Liechtenstein, qui s'est toujours engagée pour la foi catholique et est restée fidèle à l'Église catholique, a toujours entretenu d'étroites et bonnes relations avec le Saint-Siège.

Si l'on prend tout cela en considération, il est facile de comprendre que dans la principauté du Liechtenstein, le législateur garantit la protection particulière de l'État à l'égard de l'Église catholique reconnue comme "Église nationale", tout en garantissant à chacun la liberté religieuse et la liberté de conscience et se portant garant du droit des autres confessions à la liberté de culte dans les limites de la moralité et de l'ordre public. C'est volontiers que j'adresse ici un salut particulièrement fraternel d'estime et de solidarité à tous les citoyens non-catholiques de ce pays.

2. Comme successeur de Pierre à qui la Providence divine a confié le soin d'être le pasteur suprême de toutes les Églises, je suis venu aujourd'hui pour une visite pastorale dans votre cher Pays, pour lequel vous portez une lourde responsabilité en tant que députés au Parlement, membres du gouvernement et des autorités civiles. Votre mission pleine de responsabilité prend sa source dans la définition contenue dans la Constitution de votre État selon laquelle la Principauté du Liechtenstein est une monarchie constitutionnelle héréditaire à base parlementaire et démocratique et le pouvoir de l'État est ancré dans le Prince et dans le peuple (article 2 de la Constitution). Mais au fond, votre mission a un fondement encore plus profond. En effet, voici ce qu'on lit dans la Lettre aux Romains: "Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu et celles qui existent sont constituées par Dieu" (Rm 13, 1). Cette affirmation de l'apôtre des nations a été malheureusement ébranlée par de nombreuses expériences historiques négatives et aujourd'hui nombreux sont ceux qui la mettent fondamentalement en cause.

Il y a exactement cent ans, en l'année 1885, mon vénéré prédécesseur le Pape Léon XIII, dans son Encyclique "Immortale Dei" a présenté quelques réflexions fondamentales sur l'organisation chrétienne de l'État et notamment sur le fondement théologique de l'autorité publique. Il exhorte à cette occasion les hommes d'État à prendre avant tout en considération Dieu et sa volonté, le Souverain suprême du monde. Je sais que les problèmes qu'un politicien doit maîtriser à l'heure actuelle et pour lesquels il doit trouver des solutions, sont très complexes. Je vois pourtant aussi qu'aujourd'hui les responsables au niveau de l'État et de la société, lorsqu'ils recherchent des solutions aux problèmes, sont sans cesse ramenés aux données historiques éthiques et religieuses. Le politicien chrétien doit justement avoir un flair aiguisé pour les conditions sociales fondamentales qui passent avant la politique quotidienne. Il doit agir à partir d'une solide conscience des valeurs et de la responsabilité. Il ne saurait jamais se passer, lors de l'élaboration et de la prise de décisions, de sa conscience qui a été marquée par la foi chrétienne et qui doit continuer d'en être nourrie. C'est justement en cette époque de multiplicité des idées et des desseins que le chrétien convaincu qui occupe une position dirigeante dans la société, doit avoir un point de vue sans équivoque.

3. En tant que chef visible de l'Église du Christ, qui possède comme signes distinctifs l'Unité, la Sainteté, la Catholicité et l'Apostolicité, j'ai d'une manière particulière le devoir d'élever la voix pour que partout où cette Église vit dans ses membres, apparaisse aussi vraiment parmi eux le fait qu'elle est une, sainte catholique et apostolique. A l'occasion de la célébration eucharistique de ce matin, cela s'est passé au milieu de nous de façon exceptionnelle. Mais c'est toute la vie des

croissants et l'organisation de la cité qui doivent en être marquées et imprégnées.

J'ai fait allusion au début à la tradition chrétienne de ce pays et je souhaite de tout cœur que les Liechtensteinois et les Liechtensteinoises d'aujourd'hui continuent de s'appuyer sur cet héritage précieux et vigoureux. Cela est nécessaire pour que cette petite nation puisse garder son identité. Les influences idéologiques négatives auxquelles sont aussi exposés maintenant les hommes de ce pays, ne doivent jamais ronger la saine substance morale seule capable de garantir un futur plein d'espérance et digne de l'homme.

4. Par la collaboration sur la scène internationale, avant tout en ce qui concerne la question de la sécurité et de l'avenir de l'Europe et de la communauté européenne en général, des contacts précieux se sont développés récemment entre la Principauté du Liechtenstein et le Saint-Siège. Un heureux concours de circonstances a voulu que ces contacts aient abouti depuis peu à leur confirmation solennelle par l'institution de relations diplomatiques officielles. C'est le but commun de fournir de notre mieux une contribution efficace pour la justice et la paix dans le monde. Par cet effort, l'Église répond à une préoccupation vitale, abordée par le Concile Vatican II -- qui s'est achevé il y a vingt ans-- dans un chapitre particulier de la Constitution pastorale "Gaudium et spes" sous le titre "La sauvegarde de la paix et la construction de la communauté des nations". On y lit ceci: "Que les citoyens cultivent avec magnanimité et loyauté l'amour de la patrie, mais sans étroitesse d'esprit, c'est-à-dire de telle façon qu'en même temps ils prennent toujours en considération le bien de toute la famille humaine qui rassemble races, peuples et nations, unis par toute sorte de liens" (no. 75).

La famille humaine, construite à partir des différentes familles des nations, a -- si grande soit-elle -- toujours comme fondement naturel la famille. Sa constitution morale est par conséquent en rapport étroit avec la qualité religieuse et morale de la famille individuelle. Vous permettez que je le répète aussi ici et, en considérant l'intégrité morale de la famille et de toute la cité, je souligne combien il est décisif aujourd'hui de s'engager avec toute la fermeté possible pour la défense des valeurs morales fondamentales dans la société, en particulier pour la protection de la vie de l'enfant avant sa naissance. Le Concile Vatican II s'exprime clairement à ce sujet: "En effet, Dieu maître de la vie, a confié aux hommes le noble ministère de la vie, et l'homme doit s'en acquitter d'une manière digne de lui. La vie doit donc être sauvegardée avec un soin extrême dès la conception: l'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables" ("Gaudium et spes, no. 51).

5. La voix claire avec laquelle l'Église s'engage en faveur de l'enfant faible et sans défense ne doit pas rester sans écho; c'est la voix de l'enfant lui-même, que Dieu a "tissé au sein de sa mère", comme le dit le Psalmiste (cf. Ps 139,131). Personne ne saurait blesser ce sein de façon immorale; celui qui le fait blesse le sein de la famille elle-même, la famille naturelle aussi bien que la famille des nations et la famille humaine. C'est pourquoi, puisse aussi la Principauté du Liechtenstein -- à partir du fondement moral de son héritage chrétien tout entreprendre pour protéger et défendre efficacement la valeur et la dignité de la vie humaine dans toutes ses

phases. La "Charte des droits de la Famille", qui a été remise en octobre 1983 par le Saint-Siège, à toutes les personnes, institutions et autorités qui ont pour tâche de s'occuper de la famille dans le monde actuel, doit être comprise comme une indication "en faveur de l'institution familiale qui doit être respectée et défendue contre toute atteinte" (cf Introduction).

Le droit à la vie de l'enfant avant sa naissance fait partie des droits inaliénables de la personne humaine pour la protection et la défense desquels votre pays précisément, dans l'histoire et surtout dans un passé récent, s'est engagé de façon exemplaire, à travers de multiples initiatives courageuses et désintéressés. Je rappelle les secours généreux apportés aux réfugiés et aux blessés de la dernière guerre mondiale par le biais de la Croix-Rouge liechtensteinoise, l'accueil offert de grand cœur aux persécutés, auxquels vous avez accordé l'hospitalité à l'intérieur de vos frontières, et rendu possible une existence nouvelle et sûre. Cela fait honneur durablement à la Principauté du Liechtenstein. Puisse cet engagement courageux en faveur de la dignité et des droits de l'homme dans le passé, servir d'exemple pour aujourd'hui et pour demain et guider votre peuple et en particulier les responsables de cet État, dans leurs décisions. Cela je vous le souhaite de tout cœur et je demande au Seigneur, juge de l'histoire et de tout destin humain.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie sincèrement de votre présence et de votre attention. Que Dieu tout-puissant accompagne toujours de sa bénédiction votre travail plein de responsabilité au service de l'État et de la société. Que Marie, reine de la Paix, vous accorde, à vous et à vos proches ainsi qu'à tous ceux qui sont confiés à vos soins, sa protection maternelle et son secours dans cette chère Patrie (cf. Hymne national).

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.38 pp. 5, 6.*

© Copyright 1985 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana